

Les référents territoriaux

De part leur connaissance du terrain et leur présence en région, ils sont le relais de la commission nationale dans les territoires.

Ainsi ils orientent les associations vers les bons interlocuteurs locaux, remontent et redescendent les informations entre la CNM et leur territoire et se charge de développer l'activités sur celui-ci (organisation de stages, aide à l'organisation d'événements, recrutement d'associations, ...)

